

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (13) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), Mme MIELLE (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme AVENA.

Date de convocation : 20 mars 2018

Délibération n° : 14-2018

Objet : Observatoire de l'âge – désignation d'un représentant du CCAS

Par délibération en date du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'Observatoire de l'âge. Cette initiative originale s'inscrit dans le cadre de la démarche « Ville amie des aînés » promue par l'Organisation Mondiale de la Santé, en cohérence avec la politique générale menée par la collectivité depuis 2001 en matière de démocratie locale.

En organisant l'échange entre les acteurs locaux et en suscitant la participation des habitants, l'Observatoire de l'âge a vocation à conduire des réflexions qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique en matière d'adaptation de la Ville pour un vieillissement actif et citoyen.

Conformément aux dispositions adoptées, le mandat des membres du second Observatoire de l'âge s'est conclu en séance plénière le 1^{er} février dernier. Cette réunion a été l'occasion de présenter les réflexions et les actions concrètes développées en matière de lutte contre l'isolement, de mobilité, de lien social, du vivre ensemble ou encore d'accès à la culture par les membres de l'observatoire depuis 2015.

Lors de la séance du 26 mars 2018, le Conseil municipal a ainsi décidé d'arrêter la composition suivante pour les 4 collèges désignés jusqu'à la fin du mandat municipal :

Collège des élus (10 membres)

Ce collège représentera les élus en charge des thématiques concernées par la démarche DIVAA, élargi à un membre de l'opposition.

Collège des habitants (maxi 45 membres)

Ce Collège sera constitué d'habitants volontaires, dans la limite de 45, issus des neuf commissions de quartier (5 par commission).

Collège des représentants des retraités (6 membres)

Il sera composé :

- 1 représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de Côte-d'or, issu du collège des usagers (personnes âgées),
- 1 administrateur de l'OPAD-l'association des seniors dijonnais,
- 2 représentants des associations syndicales de retraités,
- 2 représentants d'associations engagées dans le domaine du vieillissement.

Collège des partenaires institutionnels et des experts professionnels est composé de 13 membres :

Il sera composé :

- 1 représentant de la CARSAT,
- 1 représentant d'une caisse de retraite complémentaire,
- 1 représentant du pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté,
- 1 administrateur du CCAS de Dijon,
- 1 représentant d'un EHPAD,
- 1 représentant du centre gériatrique de Champmaillot,
- 2 représentants de services de soutien à domicile,
- 2 représentants de structures de quartier,
- le directeur de l'OPAD-l'association des seniors dijonnais, ou son représentant,
- le directeur général du CCAS de la Ville de Dijon ou son représentant,
- le directeur de la Direction Proximité et Citoyenneté de la Ville de Dijon ou son représentant.

Ainsi composé, l'Observatoire de l'âge comptera au maximum 74 membres répartis en 4 collèges. Ses travaux, organisés par thématiques, validés en assemblée plénière auront vocation à accompagner la mise en œuvre de la démarche DIVAA sous toutes ses dimensions. Ils feront l'objet d'une communication régulière auprès du grand public et seront synthétisés chaque année en réunion plénière.

Aussi, les membres du conseil d'administration désignent Madame Christiane Gindre en qualité de représentante du CCAS au sein du collège des partenaires institutionnels et des experts professionnels de l'Observatoire de l'âge.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Prestations et réseaux seniors : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE

PUBLIÉ LE 28 MARS 2018

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA ZONE D'ACTION
Département

05 AVR. 2018

